



ESI Angers

ESI Rennes

ESI Tours

ESI Nantes Coulongé ESI Nantes Marsauderies



Mail : cgt.disi-ouest@dgfip.finances.gouv.fr

site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

CHS-CT du 23 mars 2015

Présents : le Directeur R. Kerguelen, les membres de l'administration de la DISI et les responsables des ESI, le secrétaire administratif P. Himily, l'assistant de prévention R. Saboureau et C. Ellul chargée du budget CHS, les médecins de prévention d'Angers et Nantes (docteurs Autran et Aubrun), l'Inspecteur Santé et Sécurité au travail D Fréville, les représentants syndicaux, et Francis Judas, expert sur le sujet amiante, invité par la CGT.

1 - Présentation et adoption du Règlement Intérieur du CHSCT-S : adoption à l'unanimité

2 – Élection du/de la Secrétaire du CHSCT-S :
Ce CHSCT est le premier depuis les élections professionnelles de décembre. Le nouveau secrétaire est Grégory Delepiney, élu à l'unanimité des représentants du personnel; Le nouveau Président est Richard Kerguelen directeur de la DISI. Le secrétariat administratif est assuré par Philippe Himily, dans la continuité du précédent mandat.

3 – Approbation PV du CHSCT-S du 1^{er} décembre 2014: approuvé à l'unanimité

4 – Présentation de la note d'orientation Santé-Sécurité-Conditions de Travail 2015 :
Cette note présentée par l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail préconise une priorité d'actions en vue de prévenir les risques liés aux déplacements et aux chutes de personnes, à l'activité physique (manutention), et au risque d'agression au travail. Ces priorités sont à adapter au contexte local.

Les autres axes principaux sont la suppression des défauts de conformité réglementaire, la prévention des risques psycho-sociaux, les risques liés à l'amiante, et les troubles musculo-squelettiques.

5 - Point sur l'amiante (Dr AUTRAN et D. FEVILLE): La CGT avait demandé que le CHS soit saisi de cette question. La réglementation évolue rapidement en matière d'amiante ; l'ISST présente la nouvelle version du guide qui intègre ces évolutions réglementaires : des repérages amiante doivent être **systématiquement effectués** pour les bâtiments construits avant

1997, avant tous travaux ; en effet les DTA (dossiers techniques amiante) sont nécessaires mais non suffisants.

Ces DTA doivent par ailleurs être accessibles aux occupants des locaux, ou aux personnes effectuant des travaux dans ces locaux.

Rappel : il est interdit à tout agent du Ministère d'intervenir sur des matériaux contenant ou susceptibles de contenir de l'amiante.

Une signalétique doit permettre aux agents, et aux entreprises extérieures d'avoir connaissance de la présence d'amiante dans les immeubles.

A Nantes, des agents de la DISI (19 actifs) sont suivis par les médecins de prévention suite à leur exposition à l'amiante dans le bâtiment nantais du « Tripode » (bâtiment détruit en 2005). Francis Judas, expert CGT sur le sujet, rappelle la lutte en intersyndicale des agents du Tripode, qui a conduit à la reconnaissance de l'exposition à l'amiante, puis à la prise en charge médicale des personnels du Tripode (scanners), et à la reconnaissance par Bercy des maladies professionnelles (une étude épidémiologique a été menée en 2008 et a révélé une surmortalité parmi les agents ayant travaillé au Tripode). Il explique qu'on est désormais passé de la « crainte » d'inquiéter à la nécessité de protéger.

A Rennes, 4 agents ayant travaillé dans la salle informatique de l'ex-Département informatique du Trésor (DIT) dépendant de la Trésorerie Générale à l'époque (bât. Le Sully) sont également suivis en post-exposition et ont obtenu des attestations d'exposition.

Les représentants demandent qu'un nouveau recensement par questionnaire soit effectué auprès des agents en fonction à l'ESI, à la DRFIP 35, mutés ou en retraite, car le faible nombre de personnes suivies actuellement par le médecin de prévention est surprenant au regard de la population des agents ayant travaillé dans cette salle informatique.

Sachant qu'un de nos collègues est atteint d'une plaque pleurale, nous demandons aux agents concernés de se faire d'ores et déjà connaître.

Le rattachement du DIT35 (désormais ESI35) à la

DISI Ouest ne doit pas empêcher le bon fonctionnement du suivi de ces agents.

A Tours, en réponse à une question posée lors du précédent CHS, l'administration précise que l'ancienne salle informatique, qui a été rasée depuis, ne contenait pas d'amiante.

Les représentants du personnel soulèvent les risques d'exposition pour les agents de CID/SIL, qui interviennent dans les locaux des DRFIP et DDFIP (les 2/3 des bâtiments domaniaux contiennent de l'amiante) ; à Nantes, ce sujet est suivi entre le pilotage de l'assistance à l'ESI Coulongé, et la DRFIP 44.

Le Directeur indique faire confiance à ses collègues des Directions locales pour respecter leurs obligations en matière d'amiante, et reconnaît par contre son devoir en tant que Directeur vis à vis des locaux dont il a la responsabilité, notamment au regard des travaux que pourraient effectuer les agents de service techniques. Le risque pour les agents de services techniques est d'ailleurs recensé dans les fiches de risques professionnels rédigées par les médecins de prévention.

Les responsables d'ESI assurent qu'ils vont se rapprocher des directions locales afin de s'assurer que tout est mis en place pour protéger les agents de la DISI lors de leurs interventions dans les locaux hors-DISI.

Pour la CGT, la vigilance s'impose par rapport à la méconnaissance du danger, et nous allons contacter les sections syndicales des départements concernés, afin d'avoir une action concertée.

6 – Suivi des actions :

- Une visite des sites de la CID 29 (Brest et Quimper) est à prévoir très prochainement.
- Absence de médecin de prévention en Mayenne : un courrier relayant les inquiétudes des membres du CHS-CT a été adressé par le Directeur de la Disi au Secrétariat Général (demandé lors du précédent CHS).
- Aménagement CID 72 : l'Assistant de prévention s'est rendu sur le site afin d'appréhender les travaux à effectuer.

7 – Examen du budget 2015 : Le budget a été étudié en détail lors d'un groupe de travail spécifique qui s'est tenu le 03/02/2015.

Son montant total est de 63 037€ (pour un peu moins de 500 agents), la moyenne par agent (environ 120 euros) reste identique aux années précédentes.

Les actions retenues les années passées sont reconduites. A noter cette année pour la première fois, une formation « perte d'adhérence et freinage d'urgence » proposée en primeur aux

collègues de l'assistance à l'ESI Nantes Marsauderies, et qui pourra être étendue aux autres sites si elle est concluante.

Des achats sont également prévus (matériel pour l'assistance, pour les agents de services techniques, des aménagements spécifiques sur préconisation des médecins de prévention).

Fin mars, le budget est provisionné à 64% du budget total. Il est dans l'intérêt du CHS d'anticiper au maximum les dépenses à prévoir, afin de ne pas déborder sur l'année suivante.

8 – Examen du Registre Hygiène et Sécurité et examen du suivi des accidents de service :

un stock de micros neufs est resté au local des Marsauderies et les agents effectuent leurs travaux d'installation dans ce local de stockage. Pour de meilleures conditions de travail les CID pourront momentanément occuper un bureau. Les futures livraisons seront effectuées sur les sites de Coulongé et Cambronne.

9 - Etat des lieux des CID excentrées :

concernant le parc automobile, il risque à court terme d'y avoir pénurie de véhicules pour l'assistance puisque la politique de l'Etat est de réduire son parc et que la loi impose la cession de tous les véhicules de + de 7 ans ou de 120 000 km. Les nouveaux modèles proposés au marché ne correspondent pas aux besoins de transport de matériel. Sur ce sujet, le Directeur indique que la DGFIP est contrainte par des règles qui la dépassent. Nous ne pouvons nous satisfaire de cette réponse et demandons que les véhicules mis à disposition des agents soient ceux dont ils ont besoin.

Un tour d'horizon des locaux de stockage sur les CIDs excentrées est effectué, révélant des situations disparates (problèmes de propreté des locaux, d'humidité, d'exiguïté).

10 - Information sur l'aménagement du Service Logistique de l'ESP à l'ESI de Nantes-Marsauderies :

Les agents de service technique des Marsauderies, actuellement au sous-sol, disposeront d'un bureau au rez-de-chaussée. Bien que de taille un peu juste, cela devrait néanmoins améliorer leurs conditions de travail (lumière du jour, meilleure intégration au service logistique).

11 - Point d'étape sur les besoins des agents dans le cadre du budget handicap :

Des projets d'aménagements de postes demandés par les Médecins de Prévention nous sont présentés. L'ISST indique que des financements par le CRIF sont également possibles.